



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

*Séance du 28 avril 2026*

Membres en exercice : 9

Date de la convocation : 24/04/2026

**D-2026-07**

**Le vingt-huit avril deux-mille vingt-six à quinze heures,**

**Le Conseil d'Administration du CCAS de la Commune de CASTELMAUROU s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de :**

**Monsieur Laurent EBERLE, Président du CCAS**

**Etaient Présents :** EBERLE Laurent, NEVEU Valérie, DENEUVILLE Laetitia, CASABONNE Pascal, BRAJEUX GELI Charline, BLANC Sandrine.

**Absents Excusés :**

TOMAS PARIS Laure

**Pouvoirs :**

MARBLEU Mathieu a donné pouvoir à EBERLE Laurent

MARTIN Françoise a donné pouvoir à NEVEU Valérie



Valérie NEVEU est désignée secrétaire de séance

**ELECTION DU VICE PRESIDENT DELEGUE  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

*Rapporteur : Laurent EBERLE, Président*

Conformément aux dispositions des articles L 123-6 alinéa 2 et R 123-18 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Conseil d'Administration élit en son sein un Vice-Président délégué, chargé des mêmes fonctions que celles du Vice-président, en cas d'empêchement de ce dernier.

Chaque administrateur, qu'il soit élu ou nommé, peut être candidat. L'élection se fait au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages. Après deux tours de scrutin, la majorité relative suffit. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Monsieur le Président invite les candidats au poste de Vice-Président(e) délégué(e) à se faire connaître.

Madame Sandrine BLANC se déclare candidate.

Madame Charline BRAJEUX-GELI et Madame Sandrine BLANC sont désignées assesseures.

Il est procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

**Vu les résultats du scrutin auquel il a été procédé à bulletins secrets :**

- Nombre de bulletins : 8
- A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du code électoral : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 8
- Majorité absolue : 5
- Nombre de suffrages obtenus pour Madame Sandrine BLANC : 8 voix (HUIT VOIX).

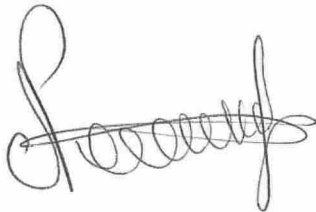
Madame Sandrine BLANC, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée Vice-Présidente déléguée du Conseil d'administration du CCAS de Castelmaurou.

**Fait et délibéré les jours et mois susdits.**

**La secrétaire de séance,**

**Le Président du CCAS,**

**Valérie NEVEU**



**Laurent EBERLE**

